Avertissements® Agricoles Auvergne

Grandes Cultures

Bulletin technique N° 10 du 21/05/96



BLE : SPECIAL SEPTORIOSE

Augmentation sérieuse du risque Septoriose sur la région
Intervenir sur les semis précoces de l'Allier
Intervention à envisager en Limagne Nord

Directeur Gérant : J.François CHAUVEAU - CPPAP N° 2315AD - ISSN : 1254 - 6372

BLE

Stades : Gonflement (9) - Sortie Gaine à début Epiaison (10 - 10.2)

MALADIES

● **Septoriose** : La maladie se maintient sur les F4, et progresse nettement sur F3 en tous secteurs. Les périodes pluvieuses du week-end ont favorisé de nouvelles contaminations sur les étages supérieurs.

● **Oïdium** : Evolution lente, progression modérée sur variétés sensibles notamment, avec passage très localement sur F3.

● **Rouille brune** : Absente.

La Septoriose va déterminer votre stratégie.
⇨ Allier (Sologne, Bocage, Combrailles - semis précoces) : **Intervenir rapidement**. Utilisez une triazole seule haut de gamme à pleine dose (si Septoriose dominante) ou triazole + morpholine (si Septoriose + Oïdium).

⇨ Val d'Allier - Forterre - Limagne Nord (semis précoces) : Surveiller les F3. Intervenir dès 10% de F3 touchées. Tenir compte des info Météo-France. Intervention à raisonner à début épiaison

⇨ Limagne Sud - Brivadois : Surveiller vos cultures. Attendre un prochain bulletin.

- Info Présept -

Les contaminations sont très nombreuses sur l'ensemble du réseau d'observation. Une sortie importante de tâches sur les étages supérieurs est imminente. Une remontée des symptômes sur feuilles hautes (F3-F2) est attendue dans les 5 jours suite aux fortes pluies du week-end.

Allier (Bocage, Combrailles) :
postes météo de : Neuvy, Montluçon
■ Semis précoces (01 au 20 Oct.)
☞ Risques forts. Traitement normalement réalisé

postes météo de : Montmarault, Lurcy-Lévis
■ Semis précoces (01 au 20 Oct.)
☞ Risques faibles à moyens. Evolution rapide du risque dès la prochaine période pluvieuse.

Allier (Sologne) : poste de St-Pourçain / B
■ Semis précoces (01 au 20 Oct.)
☞ Risques forts. Traitement à réaliser rapidement

Sud Allier (Val d'Allier - Forterre) :
■ Semis précoces (10 Oct. au 30 Oct.)
☞ Risques actuels faibles, forte évolution du risque dans les 5 jours. Intervention à envisager dans les prochains jours.

■ Semis tardifs (20 Oct. au 20 Nov.)
☞ Risques faibles. Prudence dans les 8 jours. Attendre un prochain bulletin.

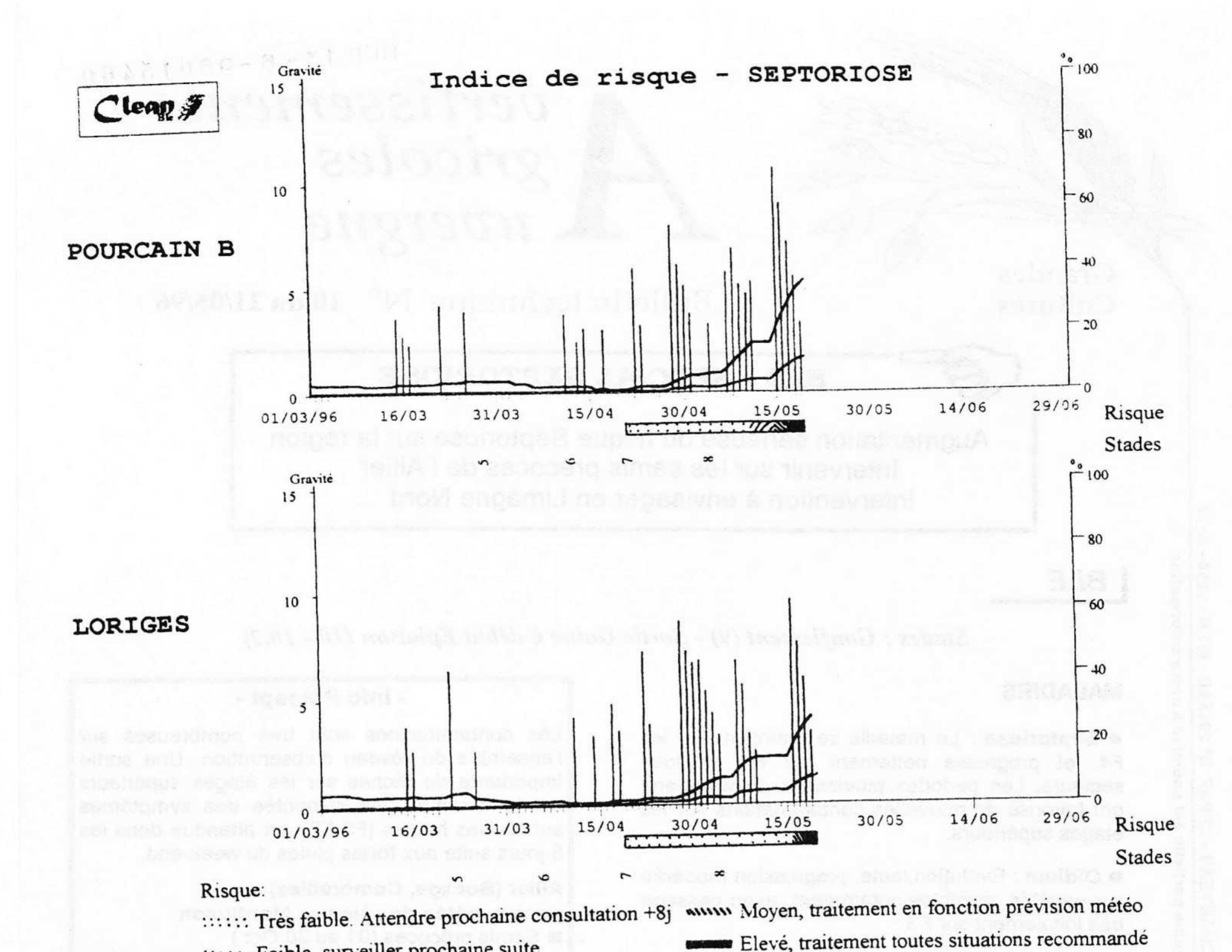
Puy-de-Dôme (Limagne Nord) :
■ Semis fin Octobre
☞ Risques actuels faibles, forte évolution du risque dans les 5 jours. Intervention à envisager dans les prochains jours.

Puy-de-Dôme (Limagne Sud)-Hte-Loire (Brivadois):
☞ Risques faibles. Attendre un prochain bulletin.



Publication mensuelle
Abonnement annuel : 275 Frs
Chèques : Régie de recette D. R. A. F.
Imprimerie D. R. A. F.

D.R.A.F. Service Régional
de la Protection des Végétaux
Marmilhat B.P. 45 - 63370 LEMPDES
Tél : 73. 42. 14. 83 - Fax : 73. 90. 83. 70



STOCKAGE DES PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES

Première partie: des quantités stockées limitées
Décret n°96-197 du 11/03/96

Si vous ne souhaitez pas déclarer votre local de stockage à la préfecture au titre d'installation classée pour la protection de l'environnement, vous devez respecter les quantités de produits phytosanitaires suivantes. Lorsque les produits sont visés nommément dans une rubrique, ils ne sont pas comptabilisés dans une autre.

1. Rubrique produits toxiques particuliers

Cette rubrique ne concerne plus que la fabrication et le conditionnement.

2. Rubrique produits très toxiques

Pas plus de 50 Kg de liquides classés T+
Pas plus de 200 Kg de solides classés T+

Principaux produits classés T+
Acavers 35, Azodrin double, BM 33C, Brestan 10, Callox 400, Chimac Par'M, Counter 10 G, Curater SK, Cyanosil F, Gusathion M, Gusathion M 40, Gusathion MS, Gusathion XL, Ikazin méthyl, Kelthane mixte, Legusol CJ, Methyl Bladan 40, Méthyl Paretox 40, Métyldor acaricide liquide 2, Milan, Mocap 10G RP, Mocap 20, Nicyl, Nitricide 50, Nogos 50 EC, Nuvan 50 EC, Oleobladan, Parafor méthyl, Parameth 40, Quickphos comprimés, Quickphos tablettes, Quinolate S MG FL, Quinophos huileux, Rodex concentré, Sepizin M, Seppic verger, Seppic vigne, Sobrom 67, Sofexver acaricide, Techn'ocolor, Témik 10G, Témik 10GR, Thiodan émulsion 35, Thiodan émulsion concentré, Thionyl 40, Trifocide liquide, Tuver acaricide, Vydate L.

La circulaire DPPR/SEI du 4/4/95 autorise au sein d'une exploitation agricole la présence d'au maximum 1 tonne de produits classés T+ pendant la durée des traitements et au plus pendant 10 jours.

3. Rubrique autres produits phytosanitaires (classés T ou autre classement)

Les quantités doivent être inférieures à 15 t.

4. Rubrique comburants

Ne dépassez pas plus de 2 tonnes de chlorate de soude.